

# PLAN LOCAL d'URBANISME

*PLU arrêté*

**Guebwiller**



## 6.2. Notice réseaux d'eau, d'assainissement et élimination des déchets

**Plan Local d'Urbanisme arrêté le 18 mai  
2017 par délibération du Conseil Municipal**

**Le Maire**



**2017**



## **Alimentation en eau potable**

La commune de Guebwiller ne dispose d'aucun captage d'eau potable sur son territoire communal.

La production et la distribution d'eau potable sont assurées par la société privée d'économie mixte : Caléo.

Guebwiller est membre du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de la Lauch, créé en 2006 et qui a pour objet de confier par contrat d'affermage, la gestion du service de production et de distribution de l'eau potable à Caléo.

Guebwiller est alimentée en eau potable par une prise d'eau en rivière déclarée d'utilité publique le 04/12/1972 et disposant de périmètres de protection.

Cette prise d'eau se situe à Linthal et constitue le centre principal de production d'eau potable de Caléo. L'eau est prélevée dans la Lauch, alimentée par les lacs de la Lauch et du Ballon, et stockée dans deux retenues artificielles d'une capacité de 1 900 000 m<sup>3</sup>. Après floculation par polychlorosulfate d'aluminium, l'eau est filtrée sur sable et désinfectée par bioxyde de chlore avant distribution.

Le débit maximum de production est de 650 m<sup>3</sup>/h. Le centre de production alimente en eau potable une population de 25 000 personnes.

Des travaux de réhabilitations successifs, dont la construction d'un deuxième bâtiment de filtration en 1992, ont permis d'augmenter graduellement ses capacités de traitement et de qualité de l'eau potable distribuée par Caléo.

De par sa position géographique en fond de vallée, le centre de production dispose d'une ressource d'eau de surface d'une qualité exceptionnelle, le bassin versant étant exempt de toute industrie et agriculture.

L'eau potable distribuée est ainsi très pure et ne contient ni calcaire, ni nitrates, ni pesticides.

Ainsi en 2012, l'eau distribuée à Guebwiller et environs est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Fin 2014, le nombre d'abonnés au service d'eau potable s'élève à 4 633 (points de services actifs).

## **Assainissement**

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) gère le réseau d'assainissement de 16 communes, dont celui de Guebwiller.

Les eaux résiduaires sont collectées dans les réseaux d'eaux usées qui permettent leur transport jusqu'à la station d'épuration, située route de Merxheim à Issenheim.

Le réseau compte une station de relèvement à Guebwiller, rue du Tissage pour la Zone d'Activité de la Kappelmat, et un poste de relèvement rue Kreutzberger.

Caractéristiques de la STEP d'Issenheim :

- Mise en service en 1979 et réhabilitée en 2001
- Exploitant : Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
- Procédé : Boues activées à aération prolongée (très faible charge)
- Capacité nominale : 75 000 EH
- Débit journalier de référence : 22 030 m<sup>3</sup>
- Somme des charges entrantes en 2013 : 59 000 EH
- Débit entrant moyen : 20 293 m<sup>3</sup>/j
- Exutoire : la Lauch en aval de la STEP
- Conformité en équipement au 31/12/2013 : Oui
- Abattement demande biochimique en oxygène pendant cinq jours (DBO<sub>5</sub>) atteint : Oui
- Abattement demande chimique en oxygène (DCO) atteint : Oui
- Abattement azote global (Ngl) atteint : Oui

- Abattement phosphore total (Pt) atteint : Oui
- Conforme en performance en 2013 : Oui
- Réseau de collecte conforme : Oui
- Date de mise en conformité : 31/12/1998

Fin 2014, le nombre d'abonnés au service d'assainissement collectif s'élève à 4 633. Parmi ces abonnés, certains ne sont pas assujettis à la redevance (16 abonnés « non raccordables » et 41 en raison de l'usage (arrosage, bornes et poteaux incendies, bornes fontaines, cimetière, etc.).

### **Ordures ménagères**

La gestion des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), compétente en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. En tant que service public d'élimination des déchets, elle agit sur l'ensemble des communes qui la composent, afin de valoriser au mieux les déchets par recyclage, compostage ou incinération avec récupération d'énergie.

- Collecte

Le ramassage des bacs pour les biodéchets et les ordures ménagères résiduelles (OMR), ainsi que des sacs de tri sélectif est assuré en porte à porte par la société SPL FloRIOM.

Le verre recyclable est collecté dans les conteneurs à verre se trouvant sur les 12 points d'apport volontaire du territoire communal.

Les déchets verts (gazons, branches, tailles de haies, etc.) et ordures ménagères encombrantes sont à déposer dans les centres "Déchets-tri" de Buhl ou de Soultz.

Trois déchetteries sont accessibles aux habitants de la CCRG, localisées à Buhl, Soultz et Soultzmatt.

Les déchets assimilables aux OM issus d'activités professionnelles sont ramassés dans le cadre de la Redevance Spéciale (RDS). Ces déchets sont quantifiés lors de leur enlèvement et facturés une fois par trimestre.

- Traitement

Les OMR et assimilés sont traités par incinération avec récupération d'énergie par le SM4. Elles sont incinérées à Sausheim.

Le tri sélectif est acheminé au Centre de tri de COVED à Aspach-le-Haut. Après avoir été triés, les différents matériaux partent dans leur filière de recyclage respective (selon le Contrat Action pour la Performance (CAP) Eco-Emballages, option filière et contrat de rachat des fibres cellulosiques COVED).

Les biodéchets sont traités par compostage par le SM4, sur le site d'Aspach-le-Haut.

Le verre est collecté et regroupé par la société Recycal, puis transféré directement vers la filière de recyclage de OI Manufacturing, définie dans le cadre du CAP Eco-Emballages.

*Tableau 1 : Production de déchets en 2013*

<b>Flux</b>	<b>Tonnage 2013</b>	<b>Ratio (en kg par habitant)</b>
Ordures Ménagères résiduelles	1 538,92	130,89
Tri sélectif	780,80	66,41
Assimilés OMR	188,12	16,00
Biodéchets	611,53	52,01
Verre	280,72	23,88
Total	3 400,09	289,20

*Pour une population en 2013 de 11 757 habitants*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCRG a opté pour la Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM) basée sur la production de déchets des habitants.

La production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est bien moindre qu'en 2000, grâce aux efforts de tri des habitants et au lancement de la collecte des biodéchets courant 2010, d'où une augmentation sensible des collectes sélectives et surtout des déchèteries.

La hausse des volumes collectés en déchèteries a également été accentuée par la mise en œuvre de la RIOM.

